

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 17 AVRIL 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

Annule et remplace la décision D2024_03_10 pour erreur matérielle de montant

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
Vu les articles L2113-2 à L2113-4 du Code de la Commande Publique ;
Considérant que le marché à bons de commande "Services Télécommunications", composé de 6 lots (marchés 2019000081 à 2019000086) arrivait à échéance le 10/02/2024, date de fin de la période de transition ;
Considérant la consultation menée par l'AMO en 2023 ;
Considérant que les tarifs proposés par BOUYGUES TELECOM (75116 PARIS) pour le renouvellement des marchés de télécommunications, à travers la centrale d'achat RESAH (75011 PARIS), sont apparus comme économiquement plus intéressants pour la collectivité ;
Considérant l'oubli de rédaction d'une décision d'attribution, et la nécessité de régulariser ce marché par la présente ;

DECIDONS

Article 1

Il est décidé de passer par la centrale d'achat RESAH (75011 PARIS) pour le renouvellement des marchés de télécommunications, à travers le marché 2021-045 "Lot 3 : Téléphonie mobile" dont l'opérateur BOUYGUES TELECOM (75116 PARIS) est titulaire.

Article 2

Le présent marché est conclu à compter du 27/11/2023, et pour une durée de 3 ans à partir de la migration technique des lignes.

Article 3

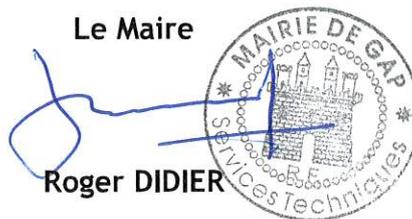
Le montant maximum du marché est fixé à 150 000 € HT pour 3 ans. La dépense sera imputée sur le budget général et les budgets annexes de la Ville, sur les exercices 2024 et suivants.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice des Systèmes d'Information sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 17 AVRIL 2024

Le Maire



Transmis en Préfecture le : 03.05.2024
Publié ou notifié le : 03.05.2024

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_04_225
Objet :	Recours à la centrale d'achat RESAH pour le renouvellement des marchés de télécommunications - LOT 3 - Téléphonie mobile
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240417-D2024_04_225-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240417-D2024_04_225-AI-1-1_0.xml	text/xml	946 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14498.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240417-D2024_04_225-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	53.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 mai 2024 à 08h30min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 mai 2024 à 08h30min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 mai 2024 à 08h30min47s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	3 mai 2024 à 08h30min56s	Reçu par le MI le 2024-05-03

